

COMMUNE D'AUGNY

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Permis de construire de 2 bâtiments destinés à l'artisanat comportant une étude d'impact

Par arrêté municipal n°091/2024 en date du 01/07/2024, Monsieur le Maire d'Augny ouvre une participation du public par voie électronique.

La demande de permis de construire déposée par la SCCV METZ-AUGNY concerne un projet de construction de deux bâtiments destinés à l'artisanat. Après démolition des bâtiments existants sur l'unité foncière chacun de ces deux bâtiments sera recoupé en 10 lots destinés à la location.

L'opération projetée s'inscrit sur un terrain d'une surface de 57467 m² au lieu-dit "Ferme d'Orly" bordée par la rue Adrienne Bolland (M5B) au Sud-Est, l'autoroute A 31 à l'Ouest et la rue des Gravières au Nord Est.

En application des dispositions de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis déposé par la société SCCV METZ-AUGNY sera mise en ligne en vue de la participation du public.

En application de l'article L 123-2 du code de l'environnement, le projet est exonéré d'enquête publique mais soumis à la présente procédure qui s'inscrit dans la procédure d'instruction de la demande de permis susvisée.

Le Maire de la commune d'Augny, Monsieur François HENRION, est l'autorité compétente pour se prononcer sur la demande de permis de construire ; les décisions pouvant être adoptées sont soit la délivrance du permis de construire (avec éventuellement des prescriptions) soit le refus du permis déposé.

Pour toutes précisions sur le projet (dans la limite de ce qui est imposé par le code de l'urbanisme), il est possible de s'adresser à la mairie d'Augny, auprès de Madame ANTOINE Marie-Hélène.

La demande de permis de construire, accompagnée de son dossier, sera mise en ligne pendant une durée de 30 jours à compter du 18/07/2024 à l'adresse suivante :

<https://www.augny.fr/demarches-administratives/participation-du-public-projet-sccv-metz-augny-6169.html>

L'étude d'impact afférente au projet pourra être consultée, au plus tard à compter de la date susvisée sur le site de la commune.

Une boîte mail spécifique à cette consultation est créée pour recueillir les observations et questions du public à l'adresse suivante : consultation@augny.fr

Le Maire, François HENRION